



## Commission Nationale Natation

---

### \*COMPLEMENT AU REGLEMENT SPORTIF NATATION SPORT ADAPTE \*

---

#### \* Spécial Championnats de France Natation FFSA 2012\*

#### \* CLERMONT FERRAND \*

#### Préambule :

Conformément aux règlements généraux de la FFSA, les règlements sportifs peuvent évoluer dans le but de les rendre plus adaptés aux pratiques, aux finalités philosophiques et techniques de la fédération.

Les sous-articles complémentaires aux règlements sportifs annoncés ci-dessous font l'objet d'une modification exceptionnelle et unique pour les championnats de France Natation Sport Adapté 2012 de Clermont-Ferrand.

Certains sont déjà présents dans les règlements et font l'objet de rappel ou de reformulation.

#### Ajustements et Ajouts :

##### Sous-article 2012-1 :

« Les relais des différentes divisions sont nagés et classés toutes catégories d'âges et ne peuvent pas être mixtes »

##### Sous-article 2012-3 :

« Si le nombre d'engagés dans une catégorie de l'épreuve est inférieur ou égal au nombre de places en finale, les temps réalisés en séries peuvent être repris pour un classement direct, sans organiser de finale. »

##### Sous-article 2012-4 :

« Chaque club devra témoigner de sa présence lors de la réunion technique par une signature sur la liste d'émargements fournie sur place par la Commission Nationale».

##### Sous-article 2012-5 :

« En cas de litige ou de contestation durant les championnats, le représentant du club du nageur pourra porter une réclamation auprès de la personne chargée des réclamations, par écrit, en utilisant le formulaire officiel. Pour être étudiée :

- la réclamation devra être déposée dans les vingt minutes qui suivent l'affichage des résultats. ;
- Le représentant du club du nageur devra avoir témoigné de sa présence à la réunion technique par émargement.

Vous pouvez consulter toutes les informations concernant les règlements sportifs Natation Sport Adapté et télécharger des documents ressources sur le site internet de la Commission Nationale Natation Sport Adapté :

<http://abcnatation.com/co/cnffsa>

Sportivement,

La Commission Nationale Natation,

Après validation de la Conseillère Technique Nationale, Madame Marie-Paule FERNEZ,

*Rédigé par Monsieur Fabien FERNANDEZ (membre de la Commission Nationale Natation en charge des règlements.*

*Adresse électronique : [ffz@fabienfernandez.fr](mailto:ffz@fabienfernandez.fr)*

**Fédération Française du Sport Adapté**

**Commission Nationale Natation**

**9 rue Jean DAUDIN – 75015 PARIS**

